


Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0070761.2023.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom FOURNIL de GASCOGNE Adresse Z.A. Lamothe 32000 Auch Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 25 septembre 2023 11:09:06 +0200 CEST Nom et signature QUALISUD Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 08/08/2023 au 30/06/2025		

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres plats préparés : Sablé kamut tournesol	Biologique
	Autres plats préparés : Tartes avec légumes de saisons (courgettes-chèvre)	Biologique
	Autres plats préparés : Tartes avec légumes de saisons (champignons, épinard-saumon, légumes, raisin)	Biologique
	Autres plats préparés : Tarte aux poireaux, Quiche aux oignons, Pizza, Tarte vegan aux poireaux	Biologique
	Pains d'épices ; biscuits sucrés ; gaufres et gaufrettes : Palet noix de coco, Sablé châtaigne anis, Sablé orange/gingembre, citron, cannelle	Biologique
	Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Brownie farine de châtaignes	Biologique
	Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Galette des rois (frangipane), Tarte coco-chocolat, Tartelette au chocolat	Biologique
	Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Tartes aux pommes, croustade aux pommes, tarte au citron, Tarte amandine	Biologique
Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Brioche 100% épeautre	Biologique	
Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Tules aux amandes, Meringues, Congolais, Palmiers	Biologique	
Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Croissant	Biologique	
Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Pain de mie, Pain viennois, Pain hamburger, Pain sandwich, Pain au chocolat	Biologique	
Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Cookies chocolat	Biologique	
Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Bûches (café, chocolat)	Biologique	
Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Brioche, Brioche au chocolat, Brioche au raisin, Pain brioché, Pain brioché raisin	Biologique	
Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Tarte Crétoise, Tarte aux noix caramel	Biologique	
Pâtisseries et viennoiseries fraîches : Moelleux aux chocolats, Clafoutis aux pommes, Flan pâtissier (nature et aromatisé)	Biologique	
Pain frais : Maïs, Petit épeautre, Epeautre, Pur épeautre, Sarrasin, Rustique, Intégral, Complet	Biologique	
Pain frais : 5 céréales, Crétois	Biologique	
Pain frais : Seigle, Bis, Sésame, Amande-noisette-raisin, Noix, Pain-lin, Campagne, Tourte	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC	Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf		